

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

7 DÉCEMBRE 2005

À une session ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels, mercredi le 7^{ième} jour de décembre 2005. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Rhéal Séguin, Ginette Boily, Rémy Belley, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Bernard Maltais.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

Le Maire Monsieur Bernard Maltais constate le quorum à 19h. et déclare la session ouverte.

2005-12-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2005.
4. Approbation des comptes à payer.
5. Rapport du maire pour 2005.
6. Suivi des dossiers découlant de la dernière séance.
7. Avis de motion pour l'adoption du règlement ayant pour objet d'établir le budget, le taux de la taxe ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux.
8. Rapport des dépenses des travaux de voirie pour l'enveloppe discrétionnaire de 2005.
9. Entériner le mandat de Me Pierre Bellavance dans les 2 dossiers de petites créances.
10. Entériner le mandat pour signature de la directrice générale dans les 2 dossiers de petites créances.

11. Mandat à Me Pierre Bellavance pour le dossier du ruisseau voisin de Simon Thivierge & Fils.
12. Annulation du compte à recevoir # CRF 400009 au nom de Monsieur Kévin Leclerc.
13. Transfert des postes budgétaires.
14. Confirmation de la municipalité pour la participation au projet de fibres optiques dans Charlevoix.
15. Mandat à Monsieur Christian Corbeil.
16. Mandat pour le signataire responsable de l'installation de la distribution de l'eau potable.
17. Droit de passage pour : le Club des Aventuriers et le Club le Sapin d'Or.
18. Nouveaux pompiers.
19. Achat d'équipement informatique.
20. Achat de publicité dans le bottin du Club d'autoneige le Sapin d'Or.
21. Correspondance.
22. Divers :
 - a) demande de soumission pour l'ouverture des trottoirs
 - b) discussion pour l'achat de bacs verts pour les contribuables
 - c)
 - d)
23. Période de questions.
21. Levée de la séance.

2005-12-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 9 novembre 2005.

2005-12-03

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Rémy Belley et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les comptes suivants, présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

C500522	Hydro-Québec	\$ 4 152.31
C500523	Assurance vie Desjardins-Laurentienne	\$ 989.54
C500524	Canadian Tire	\$ 37.43
C500525	Bell Mobilité	\$ 41.60
C500526	Gaudeamus Suzanne	\$ 66.24
C500527	Épicerie des Lacs	\$ 117.08
C500528	Garage St-Aimé-des-Lacs	\$ 2 674.23
C500529	Garage Paul Tremblay	\$ 163.97

C500530	Jos. Lapointe & Fils	\$ 89.02
C500531	MRC de Charlevoix-Est	\$ 15 545.25
C500532	Imprimerie de Charlevoix	\$ 225.78
C500533	Syndicat	\$ 48.74
C500535	Revenu Canada	\$ 1 155.84
C500535	Revenu Québec	\$ 2 066.85
C500536	Bodycote essais de matériaux Canada	\$ 86.66
C500537	Simon Thivierge & Fils	\$ 11 720.34
C500538	UAP La Malbaie	\$ 78.51
C500539	Équipement GMM inc.	\$ 633.70
C500540	Dames bénévoles les Marguerites	\$ 25.00
C500541	Alexandre Couturier & Fils inc.	\$ 133.43
C500542	Services sanitaires Charlevoix inc.	\$ 3 136.84
C500543	Communications Charlevoix inc.	\$ 433.95
C500544	Sani-Charlevoix inc.	\$ 661.39
C500545	Garage Guy Gauthier	\$ 316.43
C500546	Bernard Lajoie enr.	\$ 271.19
C500547	La Capitale gestion financière inc.	\$ 275.82
C500548	Hebdo Charlevoisien inc.	\$ 115.03
C500549	Caisse Desjardins de Clermont	\$ 815.04
C500550	Image-In	\$ 104.00
C500551	Rogers Sans-Fil inc.	\$ 32.64
C500552	Hydro-Québec	\$ 1 173.49
C500553	Bell Canada	\$ 236.25
C500554	Bodycote essais de matériaux Canada	\$ 67.29
C500555	A.D.M.Q.	\$ 149.53
C500556	Dufour Mathias	\$ 39.60
C500557	Jean Jeannette	\$ 11.91
C500558	Ministère des Finances	\$ 116.00
C500559	Fournitures et ameublement du Québec	\$ 104.39
C500560	Christian Corbeil, conseiller en environnement	\$ 2 000.28
C500561	Maltais Bernard	\$ 245.36
C500562	Campus Notre-Dame de Foy	\$ 796.95
C500563	Kelley Philippe & Als	\$ 4.79
C500564	Boily Ginette	\$ 49.33
C500565	Lapointe Edgar	\$ 388.65
	Salaire de novembre 2005	\$ 8 013.77

5. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE.

ATTENDU que le maire, Monsieur Bernard Maltais, dépose lors de la présente séance son rapport 2005. Il dépose également la liste des contrats de 2005 totalisant plus de 25 000\$.

ATTENDU que les membres du Conseil ont dûment complété et remis le formulaire de divulgation des intérêts pécuniers.

6. Suivi des dossiers découlant de la dernière séance.

2005-12-04

7. AVIS DE MOTION.

Le conseiller Monsieur Raynald Godin donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, un règlement sera adopté ayant pour objet d'établir le budget (prévisions

budgétaires), le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout (assainissement), vidanges, collecte sélective et la vidange des fosses septiques pour l'année 2006.

2005-12-05

8. APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2005.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Rhéal Séguin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux, pour un montant de 21 847\$ conformément aux stipulations du ministère des Transports. Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

2005-12-06

9. ENTÉRINER LE MANDAT DE Me PIERRE BELLAVANCE DANS LES DEUX DOSSIERS DES PETITES CRÉANCES.

Il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le mandat de Me. Pierre Bellavance dans les deux dossiers de petites créances ré : Monsieur Louis Guy Dansereau et ce, pour un montant d'environ 800\$.

2005-12-07

10. ENTÉRINER LE MANDAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DANS LES DEUX DOSSIERS DE PETITES CRÉANCES POUR LA CONTESTATION DE CEUX-CI.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le mandat de signature de la directrice générale et secrétaire-trésorière dans les deux dossiers de petites créances ré : Monsieur Louis-Guy Dansereau.

2005-12-08

11. MANDAT À Me PIERRE BELLAVANCE POUR LE DOSSIER DU RUISSEAU.

Sur proposition de Monsieur Rhéal Séguin, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Me Pierre Bellavance pour l'étude du dossier du ruisseau voisin de Simon Thivierge & Fils et ce, pour un montant d'environ 500\$.

2005-12-09

12. ANNULATION DU COMPTE À RECEVOIR #CRF400009 AU NOM DE MONSIEUR KEVIN LECLERC.

Sur proposition de Monsieur Rémy Belley, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler le compte à recevoir de

Monsieur Kevin Leclerc concernant le bris de la borne fontaine lors d'un accident causé par sa voiture mais celle-ci conduite par son père.

2005-12-10

13. TRANSFERT POUR LES POSTES BUDGÉTAIRES DE 2005.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les postes budgétaires déficitaires de 2005 seront comblés par les postes où il y a des surplus budgétaires.

2005-12-11

14. CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES DANS CHARLEVOIX : CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS AU PROJET.

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière « Villages branchés du Québec » pour l'octroi d'une aide de l'ordre de 66 2/3% du coût des dépenses admissibles, pour les commissions scolaires, les municipalités, les MRC et les bibliothèques publiques et, de l'ordre de 40% pour les institutions d'enseignement privées;

CONSIDÉRANT que les coûts présentés résultent de l'appel d'offres VBQ-C030-731000 et des changements au projet communiqués par les municipalités des deux MRC en date du 2 décembre 2005;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement dans sa période de droit de retrait et qu'elle doit déterminer maintenant les sites qui seront définitivement retenus pour profiter du partage des coûts dans ce projet de construction d'un réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT que la municipalité sera pénalisée en enlevant des sites après sa période de retrait, car en plus de perdre l'aide financière « Villages branchés du Québec », elle devra payer tous les frais encourus et les répercussions sur les autres partenaires et sur les autres municipalités;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourra, moyennant certaines pénalités, ajouter un site avant la date de fin de l'ingénierie détaillée. Ainsi, elle devra déboursier tous les frais encourus et assumer les répercussions sur les autres partenaires et sur les autres municipalités. De plus, l'aide financière « Villages branchés du Québec » ne sera pas garantie pour ce nouveau site;

CONSIDÉRANT que la municipalité est prête à confirmer et à s'engager pour les sites qu'elle autorisera avec leurs coûts respectifs décrits dans le tableau ci-dessous;

Municipalité - Saint-Aimé-des-Lacs							
Nom du SITE	STATUT		Coûts du projet				
	Essentiel	Facultatif	Construction	Équipements et Autres (estimé)	Somme	Entretien 20 ans	Votre Participation VB
Hôtel de ville	X		11 067	2 260	13 327	3 195	4 442

CONSIDÉRANT que les coûts d'entretien ne sont pas admissibles à « Villages branchés du Québec » et qu'ils seront facturés annuellement, à chaque municipalité, sous forme de quote-part sur la base de la méthode de répartition retenue par le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rhéal Séguin, appuyé par Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité a pris connaissance du tableau ci-dessus et décide ce qui suit :

La municipalité autorise la construction des sites où elle a inscrit un « X » sur la ligne de ces sites et dans la colonne « Autorisé »;

La municipalité retire du projet de construction les sites où elle a inscrit un « X » dans la colonne « Retiré » sur la ligne des sites à retirer.

Municipalité – Saint-Aimé-des-Lacs		
SITE	STATUT	
	Autorisé	Retiré
Hôtel de ville	X	

QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs s'engage pour les sites autorisés qu'elle a elle-même identifiés précédemment et s'engage à financer les coûts d'entretien du réseau tel que décrit précédemment, car elle a les réserves nécessaires pour les financer;

QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs s'engage à financer sa participation financière, soit le total des coûts présentés au premier tableau dans la colonne « **Votre Participation VB** » pour les sites autorisés SEULEMENT, conditionnellement à l'autorisation de l'aide financière demandée pour la MRC de Charlevoix-Est au programme « Villages branchés du Québec »;

QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs s'engage à contribuer au montage financier du projet pour le financement des immobilisations selon le budget prévisionnel proposé;

QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs mandate Mme Caroline Dion en remplacement de M. Luc Néron pour représenter les intérêts de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et ceux de la MRC de Charlevoix-Est en siégeant sur les

comités de suivi du projet de construction d'un réseau de fibres optiques dans Charlevoix.

QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs mandate Monsieur Daniel Boies, inspecteur comme personne-ressource auprès de la MRC pour préciser ses demandes aux différents intervenants dans ce projet. Ainsi, elle s'organisera pour que les sous-traitants identifiés aient accès aux locaux selon les communications de la MRC, elle expliquera aux releveurs où sera installé la fibre optique et les équipements dans chacun des sites, quel mur sera percé, etc.

2005-12-12

15. MANDAT À MONSIEUR CHRISTIAN CORBEIL.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil accepte la proposition de travail présenté par Monsieur Christian Corbeil concernant le plan d'action 2006 pour la gestion des installations septiques du lac Nairne et ce, tel que décrit dans sa proposition pour un montant total de 3 477\$ plus taxes.

2005-12-13

16. MANDAT DU RESPONSABLE DE L'INSTALLATION DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, mandate Monsieur Daniel Boies, responsable de l'installation de distribution de l'eau potable.

2005-12-14

17. DROIT DE PASSAGE POUR LE CLUB LES AVENTURIERS.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Rhéal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, donne l'autorisation au Club les Aventuriers de Charlevoix inc. pour un droit de passage afin de permettre la circulation en motoneiges et en véhicules d'entretien de toutes personnes membres du club cessionnaire et détenant un laissez-passer, carte ou certificat et mandate par la présente, Monsieur Bernard Maltais, maire, à signer pour et au nom de la municipalité ladite autorisation pour la saison hivernale de 2005-2006 et ce, sur le terrain de la plage municipale.

2005-12-15

17.1 DROIT DE PASSAGE POUR LE CLUB LE SAPIN D'OR.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, donne l'autorisation au Club le Sapin d'Or inc., pour un droit de passage afin de permettre la circulation en motoneiges et en véhicules d'entretien de toutes les personnes membre du club cessionnaire ou détenant un laissez-passer, carte ou certificat et mandate par la présente, Monsieur

Bernard Maltais, maire, à signer pour et au nom de la municipalité ladite autorisation. Cette autorisation est pour la saison hivernale de 2005-2006 et ce, le long du Rang Saint-Thomas. Que le coût de niveleuse nécessaire pour le déneigement du sentier soit défrayer en entier par le club et aussi de limiter les dégâts avec la surfaceuse sur la rue Principale.

2005-12-16

18. NOUVEAUX POMPIERS.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du Conseil, acceptent les pompiers volontaires suivants : Messieurs Dominic Boies et Tommy Duchesne.

2005-12-17

19. ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE.

Sur proposition de Monsieur Rémy Belley, appuyé de Monsieur Rhéal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil procède à l'achat d'équipement informatique de Service Info-Comm tel que décrit sur la proposition de vente et ce, pour un montant 2 225.65\$ plus taxes.

2005-12-18

20. ACHAT DE PUBLICITÉ DANS LE BOTTIN DU CLUB D'AUTONEIGE LE SAPIN D'OR INC..

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil fait l'achat d'une publicité pour un montant de 100\$ plus taxes dans le bottin du Club d'Autoneige le Sapin d'Or inc..

21. CORRESPONDANCE.

Ministère des Transports : budget d'honoraires et dépenses pour la préparation de plan et devis d'aqueduc rue Côte du Lac, réponse à la résolution 2005-11-13 concernant le déplacement de la barrière du parc.

Fédération québécoise des municipalités : pour le pacte fiscal

UMQ : pour le pacte fiscal.

AirMedic ambulance aérienne : demande d'aide financière.

Loisirs de St-Aimé-des-Lacs : demande de don pour 2005.

Le Saumon de la Rivière Malbaie : demande d'aide financière et demande d'appui au projet de développement de la rivière à saumon.

Hebdo Charlevoisien : publicité pour les souhaits des Fêtes.

Le comité de la bibliothèque la Plume d'Or : remerciement.

Téléthon TVCO 2006 : demande de don

Demandes de don : Centre femme de Charlevoix, Fondation Carmel Roy, Fondation de l'hôpital Sainte-Justine, l'association de la fibrose kystique, la Fondation des maladies du cœur du Québec, Secours aux lépreux.

2005-12-19 DON À AIRMEDIC, AMBULANCE AÉRIENNE.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs fait don d'un montant de 100\$ à AirMedic, ambulance aérienne.

2005-12-20 DON AUX LOISIRS DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs fait don d'un montant de 1 000\$ à la Corporation des loisirs de Saint-Aimé-des-Lacs.

2005-12-21 DEMANDE DE SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS.

Sur proposition de Monsieur Rhéal Séguin, appuyé de Monsieur Rémy Belley et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs demande des soumissions sur invitation et ce, à : Simon Thivierge & Fils Inc. et Béton Dallaire Ltée. pour le déneigement des trottoirs, d'une longueur de 2.3 kilomètres. Le déneigement devra être effectué par un souffleur et la neige ne sera pas ramassée. Le sablage devra être effectué au besoin et/ou à la demande de la municipalité. Le contrat est pour une durée de cinq (5) ans. Les soumissions seront reçues jusqu'à 16 heures mercredi le 14 décembre 2005 au bureau municipal situé au 119, rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs. Elles seront ouvertes à 16h05 le même jour.

Le soumissionnaire devra détenir une police d'assurance responsabilité, pour dommages matériel à autrui et responsabilité civile pour un montant minimum de 1 000 000\$ et remettre copie de la police à la Municipalité avant signature.

Le municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation envers le ou les soumissionnaires.

2005-12-22

24. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Rhéal Séguin, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance est levée à 20h30.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE